



“La voix des PME en Europe”

Communiqué de Presse

Pour Publication Immédiate

Formation professionnelle : l'UEAPME demande la création d'un Erasmus pour les apprentis en Europe

Bruxelles, le 12 février 2004. Lors de sa première réunion en tant que président de la Commission Formation Professionnelle de l'association européenne de l'Artisanat et les PME – UEAPME- **M. Alain Griset** a exprimé le souhait de voir la Commission Européenne se pencher sérieusement sur la création d'un programme de type Erasmus pour les apprentis en Europe. L'UEAPME demande qu'un tel programme s'adresse particulièrement aux jeunes gens qui se trouvent en fin de stage de formation en entreprise et au début de leur vie professionnelle.

« Actuellement, la Commission privilégie systématiquement la mobilité des étudiants au détriment de celle des personnes qui suivent une formation professionnelle. C'est pour cette raison que nous demandons à l'UE de donner aux apprentis un instrument aussi reconnu et accessible que le programme Erasmus pour les étudiants » a déclaré M. Griset lors de la réunion. Dans ce contexte, l'UEAPME demande une définition claire du statut d'apprenti au niveau européen.

Par ailleurs, M. Griset, également président de l'Assemblée Permanente des Chambre des Métiers en France, a aussi expliqué qu'il est nécessaire de réviser les systèmes d'orientation professionnelle en Europe. En effet, actuellement la plupart des jeunes gens sont poussés vers des études universitaires alors que les entreprises et professions artisanales offrent un grand nombre de possibilités d'emploi pour de la main d'oeuvre qualifiée. « Il est donc nécessaire d'inverser l'image que l'on a des PME et des entreprises artisanales qui sont souvent perçues comme un deuxième ou troisième choix pour les jeunes » a souligné M. Griset.

Une autre priorité pour l'UEAPME sera une meilleure reconnaissance des méthodes d'apprentissage dans l'exercice du métier et une meilleure validation des acquis de l'expérience en Europe. En effet, il faut rappeler que dans les entreprises artisanales et les PME, on apprend tout autant par l'expérience en entreprise que par le biais de la formation professionnelle classique en raison de la taille et des ressources humaines plus limitées de ce genre d'entreprises.

Enfin, l'UEAPME demande que, dans le cadre de la mise en œuvre au niveau national par les partenaires sociaux du Cadre d'Actions pour le Développement des Qualifications et des Compétences Tout au Long de la Vie, le développement de la formation continue dans le secteur de l'Artisanat et des PME soit pris en compte. L'association rappelle que tant les salariés que les chefs d'entreprise ont besoin d'une formation continue.

***** End *****

Remarque pour les éditeurs: Pour plus d'information, veuillez contacter Emma Stringfellow tel +32 2 230 7599

Raphael Anspach, Press officer
Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861
Email: pressoffice@ueapme.com
Web: www.ueapme.com/pressroom